

Conférence de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers sur la Belgique et le Marché commun (Bruxelles, 21 janvier 1958)

Légende: Le 21 janvier 1958, le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, secrétaire général du ministère belge des Affaires économiques et ancien président du Comité intérimaire pour le Marché commun et l'Euratom, prononce devant la Société royale d'économie politique de Belgique une conférence dans laquelle il scrute les difficultés que la mise en œuvre de la Communauté économique européenne (CEE) va entraîner pour l'économie belge.

Source: Actes de la Société royale d'économie politique de Belgique. 21.01.1958. Bruxelles: SREPB. p. 7-20.

Copyright: (c) Société Royale d'Economie Politique de Belgique
Avec la collaboration du Centre Interuniversitaire de Formation Permanente

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_jean_charles_snoy_et_d_oppuers_sur_la_belgique_et_le_marche_commun_bruelles_21_janvier_1958-fr-efbf2ae1-37c5-42c8-be59-cecf3f6cda2f.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Quelques uns des problèmes posés à l'économie belge par les traités de Rome

Mesdames, Messieurs, je voudrais vous parler aujourd'hui de quelques problèmes qui se posent à l'économie belge. En relisant le titre que j'ai proposé pour cette conférence à la Société royale d'économie politique de Belgique, je m'aperçois que je me suis trompé en disant que ces problèmes étaient posés à l'économie belge par les traités de Rome : en réalité, lorsque je les analyse, je constate qu'ils se seraient posés à nous de toute manière mais le processus des traités de Rome est un processus d'accélération et les problèmes en question vont se poser beaucoup plus vite, d'une façon infiniment plus pressante, dans les prochains mois, qu'ils ne l'auraient fait autrement.

Je n'entends pas épuiser ces problèmes; j'en prends quelques-uns qui me paraissent parmi les plus difficiles et les plus urgents. Si vous le voulez bien, je prendrai à la suite l'un de l'autre :

- le problème de la politique agricole;
- le problème de la structure industrielle;
- le problème de la distribution;
- le problème des investissements publics et
- le problème de l'équipement humain de la Belgique, auquel j'attache véritablement le plus d'importance.

Le problème de la politique agricole

Le traité de Rome prévoit que nous aurons un marché commun agricole, mais, comme l'agriculture a des caractéristiques particulières, il est prévu que, dans certains cas, ce marché commun ne sera pas un marché libéral, mais un marché organisé.

Nous sommes arrivés très rapidement à cette constatation de fait, sans aucune espèce de préoccupation idéologique, simplement parce que nous voyons que dans tous les pays occidentaux, dans tous les pays évolués au point de vue économique, les problèmes de politique agricole n'ont pu être résolus, sans qu'il soit recouru à des mécanismes appropriés, qui sont conformes au génie de chacun des pays qui les appliquent, mais qui certainement ne peuvent pas être qualifiés d'économies de marché.

Je conçois le problème agricole de manière assez simple. Sur un plan à longue échéance, c'est l'évolution du progrès technique, amenant la production à des méthodes de plus en plus productives, et entraînant tout naturellement avec soi une élévation du standard de vie, élévation à laquelle toutes les classes de la population et toutes les activités économiques entendent prendre part.

Pour participer à l'élévation du standard de vie, la classe agricole s'adonne tout naturellement aux techniques de productivité; ce faisant, elle augmente la production et, si elle ne réduit pas ses effectifs, elle arrive fatalement et très rapidement à la création de surplus agricoles qui pèsent sur tous les marchés et dont nous constatons l'existence dans le monde entier, surtout dans les pays développés.

Il faut donc normalement, pour résoudre le problème de la population agricole, que celle-ci soit peu à peu ramenée à un nombre beaucoup plus petit de bras pour des quantités produites plus grandes.

Nous sommes ainsi obligés de considérer que l'évolution normale à longue échéance de l'économie entraîne une réduction normale de la population agricole, avec une augmentation de sa productivité et de son standard de vie.

Je ne veux pas dire que, dans l'économie belge, nous soyons en retard sur ce point d'une manière relative. Aux États-Unis, la population agricole représente encore 16 % de la population totale; dans l'Europe du Nord-Ouest, ce chiffre est de l'ordre de 19 %, alors qu'en Belgique, il n'est que de 12,5 %; il est en France de 25 %. Par conséquent, au point de vue relatif, notre population active agricole est en réduction.

Mais il faut bien considérer que tout cela est extrêmement relatif comme comparaison et que nous sommes condamnés, très rapidement, dans presque toutes nos spéculations agricoles, à atteindre des niveaux de récoltes qui deviendront impossibles à absorber.

Nous avons fait de très grands progrès en matière de productivité. Ces progrès se sont manifestés par des augmentations très considérables de production, ce qui commence à peser d'un poids extrêmement lourd sur l'économie belge en général.

Un cas tout à fait typique, au stade actuel, est celui du froment.

La culture du froment est encouragée par un prix de direction fixé dans un marché tout à fait organisé, puisque l'acheteur doit acheter quelle que soit sa préférence. Le prix est de 450 à 470 francs le sac de froment. Il est fixe depuis quatre ans. Or, il y a quatre ans, cela coûtait au Trésor public environ 50 à 60 millions. Aujourd'hui, pour atteindre le même niveau au sac de froment, la collectivité nationale doit intervenir à concurrence de 500 à 600 millions en subsides directs par exercice budgétaire. En effet, la quantité produite n'a cessé d'augmenter très rapidement, du fait de la perfection des techniques de productivité appliquées et de l'extension des emblavements.

En dehors des subsides directs, les charges des consommateurs résultant du prix du pain et des principaux produits s'élèvent à environ 200 millions.

La valorisation du froment seul coûte, par conséquent, aujourd'hui à l'économie belge de 600 à 800 millions de francs par an.

Un nouveau problème vient de naître, celui que posent les céréales fourragères. Il nous a amenés à établir des taxes de licence à l'importation. J'estime le rendement normal de ces taxes pour un exercice budgétaire, dans les circonstances actuelles, à environ 400 millions.

Pour les produits laitiers, nous enregistrons également une augmentation prodigieuse de la production. Nos techniques en matière d'élevage ont abouti, en quelques années, à une augmentation de 25 % du rendement laitier par unité de bétail; actuellement, en période de morte saison, les stocks de beurre dans les frigorifères représentent plus de 7.000 tonnes. Qu'en adviendra-t-il le jour où il faudra tenir compte de la production de printemps ?

La même situation se présente pour les sous-produits du lait, ainsi que pour toute une série de spéculations horticoles et fruitières. C'est donc un phénomène tout à fait généralisé.

Depuis la guerre, nous avons eu une politique extrêmement facile; elle a consisté à exporter nos difficultés et à couper les importations. Cette politique ne nous sera plus permise dorénavant, car les quantités produites vont atteindre des niveaux que ne pourra plus absorber le marché national. Par conséquent, nous devons exporter notre production; or, nous le faisons déjà, mais en subsidiant nos exportations. Cela aussi finira par constituer pour notre économie une charge comparable à celle que supportent d'autres grands pays.

Je vous rappelle qu'aux États-Unis, la charge des subsides agricoles est de l'ordre de 5 milliards de dollars par an; d'après les économistes, elle est, au Royaume-Uni, estimée de 300 à 350 millions de livres par an. Voilà, toutes proportions gardées, la situation vers laquelle nous dérivons presque fatalement dans les circonstances actuelles.

C'est manifestement là un problème qui doit retenir l'attention et qui devra être résolu, mais que nous ne serons pas capables de résoudre par nos seules forces; nous devons le considérer dans l'optique du marché agricole commun, tel qu'il devra être organisé par les Six. Je ne crois pas, en effet, que nous ayons très grand espoir de trouver des débouchés supplémentaires dans le Marché commun, car il faut considérer que les importations actuelles en produits agricoles de certains pays du Marché commun, tel que l'Allemagne, ne répondent pas à des besoins durables.

Le même problème que celui dont je viens d'analyser les éléments avec vous se présente d'ailleurs dans l'économie allemande, où la production augmente. Songez à ce que représentera pour l'économie agricole française la libre circulation des travailleurs et des amateurs de fermes; il est vraisemblable qu'en très peu d'années, tout le secteur de l'économie agricole française situé au sud de la Loire, qui travaille encore avec

des techniques relativement attardées, atteindra un niveau de production comparable à celui qui existe dans les autres pays du Marché commun.

Par conséquent, je ne crois pas que le Marché commun apportera une solution au problème de nos surplus agricoles. La seule solution de caractère très général, à laquelle il faudra sans aucun doute penser, c'est la possibilité de mettre, directement ou indirectement, les surplus agricoles à la disposition des pays moins développés, où il y a encore une grande élasticité de consommation de produits alimentaires.

A cet égard, l'exemple du Congo belge est intéressant. Il n'a pas été analysé de manière systématique, mais l'étude des répercussions du Plan décennal, en application depuis 1948, en matière de consommation permettrait de constater le doublement du standard de vie réel des populations indigènes. Ce plan a entraîné des importations massives de produits alimentaires et textiles.

En effet, et contrairement à ce qui se passe chez les populations évoluées, où la prospérité et l'augmentation du standard de vie entraînent des dépenses en produits d'équipement ménager, en automobiles, radios, appareils de l'industrie électrique, etc., parmi les populations encore peu développées, l'augmentation du standard de vie porte essentiellement sur le secteur primaire de l'économie, c'est-à-dire sur les produits alimentaires et textiles.

Il y a donc peut-être une solution à trouver de ce côté. Nous devons voir à l'expérience les résultats que donnera l'association des territoires d'outre-mer prévue dans le Marché commun avec l'investissement collectif qu'elle prévoit. Peut-être trouverons-nous là une solution partielle à notre problème des surplus agricoles. Le problème agricole est donc un problème très sérieux au point de vue de la bonne utilisation de nos forces de production.

Il est intéressant de considérer la rapidité avec laquelle il a évolué récemment. Nous en trouvons le reflet dans les budgets annuels du Fonds agricole.

En 1955, ce budget était de 90 millions; en 1956, il atteint 207 millions; en 1957, il s'élève à 413 millions. Les prévisions pour 1958 dépassent 800 millions. La progression est géométrique.

Le problème de la structure industrielle

Notre structure industrielle est liée à des situations traditionnelles. Nous avons un nombre très considérable de petites entreprises. La comparaison de nos établissements industriels avec ceux des autres pays offre un tableau intéressant, qui a été publié dans la *Revue internationale du travail*, en juin 1956. On constate, en effet, qu'en Belgique les établissements industriels de plus de 500 salariés représentent 20 % de la population salariée; le reste se répartit comme suit :

14 % dans les établissements de moins de 10 salariés; 33 % dans les établissements de 10 à 100 salariés; 32,4 % dans les établissements de 100 à 500 salariés. Ce qui frappe le plus, c'est le chiffre de 20 % pour l'effectif salarié travaillant dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Or, en Suède, pays qui n'est pas plus grand au point de vue de l'importance économique que le nôtre, ce chiffre est de 28 %; en Suisse, il est de 21 %; par contre, aux États-Unis, il atteint 46 % et au Royaume-Uni, 41 %.

Il est donc probable, bien que l'analyse de cette situation économique soit difficile et que nous ne disposions pas des données statistiques nécessaires pour approfondir cette étude, que la concentration industrielle est insuffisante dans notre pays, par comparaison avec les grandes unités industrielles dans les pays ayant une haute vocation technique.

Il n'est pas nécessairement vrai que nous devons pratiquer une politique tout à fait systématique en faveur d'établissements de plus de 500 salariés, mais notre attention devra être attirée sur un processus de fusion des entreprises les plus petites, en vue d'arriver à des unités qui permettent le maximum d'économie et le

maximum de productivité; la tendance paraît devoir se marquer vers une accentuation de la dimension de nos entreprises industrielles.

Ma difficulté de vous donner en cette matière une idée précise vient d'un autre problème qui se pose à l'économie belge, je le mentionne en passant, celui de l'insuffisance de documentation systématique. Il est clair que nous sommes un peu sous-développés par rapport à des pays mieux équipés au point de vue de la documentation économique, et ceci est assez sérieux, au moment où nous abordons le Marché commun; nous devrions mieux diagnostiquer ces problèmes et les poser dans leurs véritables dimensions. L'opinion publique devrait obtenir des gouvernements et des institutions d'intérêt public qu'il soit accordé plus d'importance à l'information économique et à la réunion des éléments statistiques nécessaires.

A côté du problème de la dimension de nos entreprises industrielles, je voudrais en aborder un autre, également de nature structurelle. Il est certain que, depuis l'entre-deux-guerres, nous avons vu disparaître, dans notre pays, un certain nombre de productions industrielles qui ne s'accommodaient pas d'un petit marché. Le cas de l'industrie automobile est flagrant, mais ce n'est pas le seul. Il y a des cas semblables dans l'industrie chimique, dans l'industrie de la synthèse, dans l'industrie des fibres.

Le fait de porter notre marché intérieur à la dimension des grandes unités économiques du monde, doit nous amener à reprendre des initiatives. Cela pose, je le reconnais, des problèmes. Il est certain qu'une industrie située en Allemagne ou en France y a trouvé et exploité les avantages d'un marché de 40 à 45 millions d'habitants et que nous aurions de la peine à la déplacer. Nous devons donc porter nos efforts sur les industries nouvelles qui sont, elles, à la dimension du Marché commun, qui n'auront pas de très nombreuses usines sur l'ensemble du territoire des Six et que nous devons attirer chez nous par la valeur du site et par les avantages que notre économie peut leur donner : avantages de transport, avantages dans le système financier, dans le système fiscal, dans la main-d'œuvre technique ou autres.

Nous sommes confrontés à un très grand problème qui est, dans une certaine mesure un problème gouvernemental s'il s'agit des possibilités d'action dont dispose le gouvernement, mais qui est encore beaucoup plus un problème d'initiative privée, parce que ce sont les groupes privés qui pourront, eux, en étant constamment à l'affût des occasions, attirer ces développements de la structure industrielle dans notre pays.

Je mentionnerai un troisième élément du même problème structurel. L'économie belge a un côté artificiel qui lui vient de ses frontières. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner une carte. Pourquoi un bassin industriel, tel celui qui est constitué par les régions de Lille-Roubaix-Tourcoing, serait-il séparé de notre bassin industriel de Courtrai-Tournai ? La séparation est purement artificielle. En supprimant cette frontière artificielle, nous permettrons le développement naturel de certaines régions industrielles. Le même cas se présentera à nos frontières avec l'Allemagne.

C'est chaque fois un problème qui intéresse deux partenaires du Marché commun et il n'y a absolument aucune raison pour que l'intérêt commun de ces deux partenaires ne se développe point pour le plus grand avantage du bassin considéré. Dieu sait si nous avons eu assez de drames avec nos travailleurs frontaliers; à partir du Marché commun, ils ne seront plus des ouvriers frontaliers et leur situation particulière ne posera plus de problèmes en Belgique.

Nous devons avoir pour ces régions un planning collectif, de manière à leur assurer toute l'expansion que leur situation géographique naturelle peut leur donner. Par conséquent, nous avons tout avantage à favoriser des rapprochements dans le planning urbanistique et industriel de régions qui sont essentiellement complémentaires, et qui sont maintenant providentiellement débarrassées d'une frontière artificielle.

Nous avons quelques leçons à tirer, au point de vue de l'évolution industrielle, de l'expérience de Benelux et il est extrêmement intéressant, à cet égard, de procéder à certaines études. Je fais écho ici à une étude de M. Verdoren, du *Centraal Plan Bureau*, publiée dans les travaux du congrès de l'Association internationale des sciences économiques, et qui souligne que, de 1938 à 1955 le rapport des valeurs unitaires dans les produits échangés au sein de Benelux a augmenté d'environ 60 %.

Ce résultat est fondé sur l'observation de 121 catégories de produits. Cette constatation statistique vérifie la théorie que l'on peut établir à priori, en pensant que la suppression complète des droits de douane donne un avantage majeur à l'échange des produits finis, qui sont les plus frappés normalement par ces droits.

Par conséquent, le principal avantage de la création d'un Marché commun porte sur l'échange de produits finis — c'est effectivement ce qui ressort de l'étude du *Centraal Plan Bureau* à laquelle je viens de faire allusion — et je crois que nous devons nous attendre dans le cadre du Marché commun à une très grande expansion des échanges de produits finis, car ce sont ceux-là que les frontières artificielles empêchaient surtout de se mouvoir.

Cela nous amène à penser qu'il y aura peut-être des reconversions à faire, car la concurrence ne jouera pas toujours nécessairement à notre avantage. Ici encore, l'expérience de Benelux a été extrêmement intéressante, en ce sens que le jeu parfait de la concurrence entre les industries des deux pays, notamment entre des industries qui étaient fort développées chez chacun des partenaires, telle l'industrie textile, n'a généralement pas abouti à l'anéantissement d'une branche quelconque de la production, mais à une spécialisation.

Actuellement, nous constatons dans le mouvement statistique de Benelux que la confection à bon marché se situe de plus en plus aux Pays-Bas, tandis que la confection plus chère se trouve davantage en Belgique. Nous constatons aussi que le tissage de la laine — aujourd'hui en difficulté — se déplace, pour le tissage de la laine cardée, vers la Hollande, alors que le tissage des peignés se développe dans notre pays pour l'ensemble du marché.

Je ne m'étonnerais pas que, dans le Marché commun des Six, nous arrivions à des constatations semblables pour des spécialisations à l'intérieur des branches, sans déplacement des productions.

Le problème posé ne peut être traité à priori, mais nous aurons à le résoudre avec beaucoup d'attention; pour cela, nous aurons besoin, je le répète, d'instruments d'observation économique plus parfaits que ceux dont nous disposons aujourd'hui, et dont il appartiendra à nos hommes d'affaires de tirer en temps utile les conclusions pratiques.

Je passe maintenant aux problèmes du secteur tertiaire et je les mentionne très rapidement.

Le problème de la distribution

Je crois que nous sommes tous assez perplexes au point de vue du coût de la distribution en Belgique. Il est relativement élevé; il l'est parce que nous avons affaire à des consommateurs difficiles, qui demandent des services assez complets, mais qui, en même temps, ne se préoccupent pas toujours du coût de ces services, car ils ne se rendent pas compte du prix. Il est évident que nous n'avons pas encore l'habitude du « self service » dans les magasins, il n'est pas entré dans nos mœurs : nos ménagères demandent encore toujours le service porte à porte pour toute une série de livraisons; elles ne se rendent absolument pas compte, je le répète, du prix que cela coûte.

Notre coût de distribution est certainement très élevé. Ainsi que je le dirai tantôt, en parlant de l'équipement humain, ceci s'ajoute à une tendance assez excessive du déplacement de notre population active vers les secteurs tertiaires; le secteur tertiaire ne permet pas une expansion aussi rapide de la productivité et risque par conséquent, si nous avons des forces de travail insuffisantes, ce que je voudrais démontrer tout à l'heure, de réduire les capacités d'expansion de notre économie, qui nous seraient offertes par le Marché commun.

Il existe donc en Belgique un problème du coût de la distribution, et c'est un problème pour lequel les informations officielles ou privées sont le plus nettement insuffisantes. Lorsque nous parlons du coût de la distribution, nous le faisons en nous fondant sur des impressions, parce que nous possédons trop peu de données statistiques solides. Nous savons que nous avons en cette matière également des facteurs assez sérieux de viscosité qui jouent; nous sommes un des pays où la législation est la plus âpre contre les grands magasins, alors que ce sont cependant des facteurs de réduction du coût de la distribution.

Nous avons une série d'intérêts qui, au point de vue politique, sont liés à une certaine stabilisation de situations acquises, situations qui ne sont pas toujours justifiées au point de vue économique. Il y a donc certainement pour notre économie un problème du coût de la distribution.

Ce problème est double : il entraîne une augmentation des coûts qui nuit à nos capacités de concurrence en général; il entraîne ensuite des forces de production dans des secteurs stériles où la productivité est la moins élevée.

Le problème des investissements publics

Vous connaissez mon sentiment au point de vue des investissements privés en général; je suis relativement rassuré par les dernières statistiques de l'investissement privé en Belgique, où certainement la proportion de notre produit national qui a été consacrée à l'investissement a augmenté considérablement pendant les deux derniers exercices; il est possible que ceci nous permette de rattraper un certain retard que nous avons par rapport à d'autres économies, mais je suis malgré tout préoccupé du secteur des investissements publics.

Ici, encore une fois, nos données de référence économique sont limitées. En faisant mon raisonnement sur les investissements publics, je me base sur le programme décennal établi par le ministre De Groote, en 1947. Il s'agissait d'un programme décennal pour la période 1948-58, qui couvrait 124 milliards 500 millions de francs.

A prix constants, les réalisations effectuées à fin 1955 ne se présentent pas trop mal globalement; elles sont de 134 milliards 300 millions de francs, soit quelque 10 milliards de plus que le programme initialement prévu. Mais la distribution à l'intérieur des grandes divisions de ce programme est singulière. Ainsi, la prévision de 38 milliards, qui existait au point de vue de notre réseau ferroviaire, n'est réalisée qu'à concurrence de 20 milliards. Il manque donc 17 milliards à ce qui était jugé comme indispensable à notre équipement ferroviaire en 1947.

Pour la marine, au lieu de 1.282 millions, on n'en a réalisé que 820; il manque donc 30 %. Pour l'aéronautique, où l'on avait prévu 3 milliards 250 millions, on n'a réalisé que 1.126 millions : il manque donc 70 %. Pour le télégraphe, le téléphone, la radio, au lieu de 7 milliards, on a atteint 11 milliards, soit un déplacement assez sensible, qui n'est probablement pas critiquable, parce qu'il correspond à la demande du public.

Dans le secteur des travaux publics proprement dits, le programme était pour les routes de 6 milliards 700 millions; il a été exécuté pour 8 milliards 800 millions de travaux, soit 2 milliards de plus que ce qui avait été initialement prévu.

Par contre, pour les voies hydrauliques, au lieu des 20 milliards de prévision, il n'a été réalisé que 8 milliards 900 millions, soit moins de 50 % de ce qui avait été jugé nécessaire.

Pour les ports d'Anvers et de Gand, la situation est encore beaucoup plus grave. Le programme prévoyait 8 milliards 400 millions; il n'a été réalisé que pour 2 milliards. Les trois quarts n'ont pas été effectués.

D'un autre côté, et ceci m'apparaît, du point de vue économique et technique comme un assez grand scandale, il avait été prévu 21 milliards pour les pouvoirs subordonnés; il a été dépensé 37 milliards ! Je ne veux pas dire de mal des pouvoirs subordonnés, mais j'ai l'impression qu'il s'agit de mauvaises mœurs politiques qui amènent les gouvernements à donner des subsides pour des travaux d'intérêt local dont nous ne sommes absolument pas certains qu'ils représentent l'intérêt général.

Si un jour nous devons découvrir — mais je ne veux pas m'aventurer en dehors des renseignements que je possède — que nous sommes en retard de manière extrêmement sérieuse et grave dans l'équipement de nos ports et de nos voies hydrauliques, parce que nous avons fait des routes d'intérêt local, les générations futures nous jugeraient, je crois, sévèrement !

Il se pose donc là un problème, parce que dans le Marché commun tel qu'il va se présenter, la concurrence jouera à plein. Elle doit jouer à plein et c'est un jeu que nous devons gagner. Il est d'ailleurs évident que les bonnes règles du jeu permettent à ceux qui ont une position monopolistique de l'utiliser au maximum.

Quelle est notre position monopolistique ? Elle se trouve essentiellement dans notre situation géographique, dans la situation centrale que nous occupons au point de vue des échanges à l'intérieur du Marché commun et avec l'extérieur du Marché commun. Nous n'utiliserons cette situation à plein que pour autant que notre politique d'investissements publics s'adapte à cette nécessité.

Nous devons, par conséquent, gagner la course dans l'équipement des ports, des voies de transports hydrauliques ou routiers; nous devons à tout le moins éviter de ne pas réaliser des plans sérieusement établis et qui ont été acceptés par les plus hautes instances de la Nation.

Je considère donc que le problème des investissements publics se situe dans l'optique des besoins immédiats. Lorsque je constate que le gouvernement français dépose au Parlement une loi de cadre pour ajuster l'économie française aux nécessités du Marché commun, je suis amené à penser que nous devrions nous préoccuper du plan d'intérêt public qu'il conviendra d'arrêter pour que la Belgique tire parti pleinement de cette grande entité économique dans laquelle elle aura la chance de vivre.

Le problème de l'équipement humain.

J'aborde maintenant les problèmes que pose l'équipement humain, problèmes qui me paraissent comme les plus graves parmi ceux qui l'imposent à notre attention.

Pourquoi a-t-on fait un marché commun ? Pour pouvoir — je l'ai dit et répété cent fois ! — obtenir une économie en expansion, pour pouvoir permettre à notre production et, par conséquent, à notre richesse d'atteindre des niveaux beaucoup plus élevés avec un rythme de développement plus rapide que ceux qui ont été atteints jusqu'à présent.

Or, nous pourrions non seulement être arrêtés dans notre expansion par le problème énergétique qui, lui aussi, est très sérieux. Nous essayons de le résoudre en adhérant à l'Euratom et en mettant à fruit les réserves minières de Campine, mais nous risquons aussi d'être arrêtés par un goulot d'étranglement, celui de la main-d'œuvre.

Si vous considérez à cet égard les évaluations du mouvement démographique, telles qu'elles ont été présentées récemment dans un tableau de l'OECE, vous constatez qu'aujourd'hui la population totale des six pays membres du Marché commun est de 160 millions d'habitants — je ne reprends pas les centaines de mille — et qu'en 1971, d'après l'évolution probable, ces mêmes six pays auront 172 millions d'habitants.

Or, la Belgique compte en 1955 une population de 8 millions 900.000 habitants; en 1971, elle aura exactement 250.000 habitants de plus, alors que les Pays-Bas vont passer de 10 millions 800.000 à 13 millions d'habitants; alors que la France va passer de 43 à 46 millions; alors que l'Italie va passer de 48 à 53 millions d'habitants.

Sauf par rapport à l'Allemagne, la situation de la Belgique est donc, au point de vue démographique, en nette infériorité.

Si vous considérez non seulement la population brute, mais la population active, vous constaterez que, de 1955 à 1971, la population en âge actif de la Belgique est en réduction nette de 2 %; celle de la France est en augmentation de 5 %; celle de l'Allemagne, comme celle de la Belgique, est en régression de 2 %; celle de l'Italie est en augmentation de 9 %; celle des Pays-Bas est en augmentation de 21 % ! L'ensemble des pays du Marché commun verra sa population active augmenter de 5 %.

Cette situation est extrêmement sérieuse. Pour la traduire en chiffres concrets, j'ai consulté une autre étude, établie celle-là par le service des études de mon département, en 1956, à partir des taux d'activité observés au recensement de 1947 et en admettant l'hypothèse d'une réduction des taux d'activité pour les tranches de

60 à 64 ans, et surtout au delà de 65 ans, en fonction aussi de l'élévation de l'âge de la scolarité.

Cette étude permet de constater que normalement nous devons prévoir, de 1947 à 1970, une réduction de la population active masculine de 130.000 unités. Il est vraisemblable que ce résultat a été réalisé à concurrence de l'ordre de 60.000 à 65.000 unités jusqu'à présent, mais nous risquons de perdre encore 65.000 unités dans la population masculine active d'ici à 1971.

Ces estimations prévisionnelles sont toujours, cela est bien certain, plus ou moins contestables; je crois cependant que, dans l'ensemble, elles représentent la tendance réelle.

J'ai d'ailleurs trouvé une donnée concordante dans une analyse qui a été faite par l'Institut national de la statistique de Paris, d'où, par comparaison avec les autres pays du Marché commun, il apparaît que, pendant ces dernières années, la Belgique est le pays où la population active a le plus diminué dans le secteur primaire — ce dont il ne faut pas se plaindre, je crois, je vous en ai dit un mot tout à l'heure au sujet de l'agriculture — mais, — ce qui est plus grave — que nous sommes le pays où la population active a le plus augmenté dans le secteur tertiaire et où elle a le moins augmenté — en fait, il y a une diminution — dans le secteur secondaire, qui est le secteur de la production industrielle et, par conséquent, de l'enrichissement le plus important, toutes proportions gardées, parce que la productivité et l'élasticité y sont plus grandes.

Il faut en conclure que nos positions relatives doivent retenir particulièrement notre attention et notre inquiétude.

Lorsque je cherche des confirmations de ces données dans des analyses faites ailleurs, je constate qu'en France, selon le Commissariat du plan, la main-d'œuvre industrielle doit augmenter de 1954 à 1965 de 15 %, et d'après une publication de la Cassa del Mezzogiorno pour la même période, l'augmentation de la population ouvrière industrielle en Italie sera de 17 %.

Voilà donc une situation comparative au point de vue de l'équipement humain de la Belgique qui est certainement préoccupante.

D'autres calculs feraient penser que la capacité d'expansion industrielle du pays serait de nature à permettre l'emploi d'environ 100.000 unités de plus dans l'industrie. Or, nous en aurons 70.000 de moins ! Je crois donc que nous devons, très tôt, rechercher des remèdes à cette situation pour éviter que les capacités d'expansion créées par le Marché commun soient perdues pour notre économie.

Quels sont les remèdes auxquels on peut penser ?

Je ne mentionne qu'en passant le remède fondamental, qui est une politique de la natalité, parce que ses résultats seront à lointaine échéance. Mais il est peut-être possible de faire appel aux touches de la population qui ne sont pas occupées d'une manière suffisamment efficace, c'est-à-dire qu'il peut être utile d'encourager le déplacement de la population active des secteurs primaire et tertiaire vers le secteur secondaire. C'est un problème d'attraits à exercer sur la population.

Nous devons également avoir une politique d'immigration. Celle-ci devra certainement être améliorée par rapport à ce que nous avons réalisé jusqu'à présent.

Il faudra enfin songer à spécialiser notre effort de création d'industries nouvelles dans des industries qui occupent proportionnellement moins de main-d'œuvre par rapport au capital, et avoir une certaine préférence pour l'expansion d'industries qui, par unité de capital, occupent moins de main-d'œuvre.

Il est un autre problème auquel nous pensons beaucoup, mais lui est loin d'être résolu : c'est celui de la productivité. Bien que nous ayons moins de forces de main-d'œuvre au travail dans le secteur secondaire, si nous pouvons avoir une politique d'accélération de la productivité dans ce secteur, nous pourrions, dans une assez grande mesure, compenser le goulot d'étranglement que je viens de rappeler.

Sur le plan de la productivité, notre situation en général, sauf le secteur charbonnier, est assez favorable par rapport aux autres pays dans le Marché commun des Six. Il y a là un effort qui a été fait récemment mais qui risquerait, si nous n'y prenions garde, de se heurter à d'autres limites : il est évident que, pour améliorer la productivité, nous ne devons pas seulement avoir des usines modernes et des équipements absolument récents; il faut encore que l'organisation de nos entreprises soit réalisée d'une manière telle que nous puissions atteindre le niveau optimum de productivité plus vite que les autres.

Sur ce plan, je suis assez préoccupé par des constatations que nous faisons assez fréquemment dans les publications de caractère scientifique et je me demande si nous avons consacré assez d'efforts à la recherche scientifique.

C'est une première question, et je suis tout à fait formel dans ma réponse; ces efforts, nous ne les avons pas faits avec autant d'empressement que les autres.

Les États-Unis consacrent actuellement 1,5 % de leur revenu national à la recherche scientifique; la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas consacrent 0,5 % du revenu national à la recherche scientifique. Ce n'est certainement pas assez, mais nous sommes nettement au-dessous de ce taux !

Par conséquent, nous devons arriver à faire un effort suffisant dans ce sens.

Je suis frappé par un tableau que M. Vermot-Gauchy a publié récemment sur le classement des pays en fonction du taux d'accroissement de leur population d'ingénieurs. L'augmentation du nombre d'ingénieurs nouveaux par rapport à la population d'ingénieurs existante est, aux États-Unis, de 6, %; aux Pays-Bas, de 4,2 %; au Royaume-Uni, de 3,6 %; en France, de 1,7 %; en Belgique, de 0,8 %.

Il y a donc, sur le plan de la formation des ingénieurs et des techniciens qui constituent un élément absolument fondamental dans l'augmentation de la productivité, une infériorité relative chez nous.

C'est un grand problème d'organisation de l'enseignement universitaire et de l'enseignement technique qui se pose à nous; il est lié à celui de la recherche scientifique et l'explique dans une certaine mesure.

Nous devons retenir cette autre préoccupation, très sérieuse, que si nous avons trop peu d'ingénieurs, nous ne sommes même pas assurés que ceux que nous avons sont bien employés ! Les résultats d'enquêtes qui sont actuellement en cours sont assez décevants : les ingénieurs ne sont pas utilisés en fonction de leur formation scientifique dans un assez grand nombre d'entreprises. D'autres entreprises, qui auraient besoin d'ingénieurs, ne reconnaissent pas encore la nécessité de recourir à eux.

Il y a donc là de très sérieux problèmes d'équipement humain qui sont devant nous et qui me paraissent constituer les goulots d'étranglement les plus graves au profit que la Belgique doit normalement tirer de l'existence d'un grand marché économique.

Mesdames, Messieurs, je vous ai fait part de mes préoccupations. Elles sont un peu disparates et ne prétendent certainement pas avoir un caractère complet ni exhaustif. Je crois que ce qui est important, au stade actuel, pour tous les pays du Marché commun, et particulièrement pour le nôtre, c'est d'avoir constamment à l'esprit une certaine inquiétude : nous devons sans cesse nous demander si nous sommes prêts, si nous sommes à même d'entrer dans l'économie européenne, qui est maintenant à notre portée.

Nous devons constamment nous dire que ce qui existe n'est probablement pas tout à fait ce qu'il faudrait. En effet, ce qui existe dérive d'une situation de cloisonnement européen, sur un petit marché qui dure depuis la guerre de 1914-18, situation à laquelle nos chefs d'entreprises et nos familles d'industriels se sont habitués. Il faut un effort d'imagination exceptionnel pour redresser cette optique et je crois que si la Société royale d'économie politique de Belgique peut consacrer certaines de ses séances futures à ces problèmes, et imposer aux forces économiques du pays la conviction que ces problèmes existent, elle aura rendu un très grand service à notre collectivité nationale.

[...]